

LES ARCHIVES :

OUTIL DE RECHERCHE

I) LE STATUT DES ARCHIVES DIOCESAINES

- Selon la loi civile : ce sont des archives de droit privé et comme telles leur communication dépend uniquement des autorités ecclésiastiques sans obligations légales d'aucune sorte
- Sur le plan canonique il en va autrement puisque l'Église souhaite qu'elles soient accessibles aux chercheurs, selon des modalités encadrées par le droit canon. Un « Directoire » adopté par l'évêque précise les conditions locales d'accès et de communication. L'archiviste est nommé par l'Évêque. Il prête serment devant lui, notamment de respecter les règles de confidentialité. L'archiviste actuel, Mr Jacques Olive, a été nommé en 2009. C'est un laïc bénévole.

II) L'ANCIENNETÉ DES ARCHIVES :

En principe on ne trouve pas aux archives diocésaines de documents antérieurs à 1801, date du concordat qui mettait fin, pour l'Église, à la tourmente révolutionnaire et qui créait les diocèses actuels (le notre a changé plusieurs fois de limites jusqu'en 1817 où il s'est confondu avec le département des Basses Alpes. Les lois Révolutionnaires qui avaient créé les Archives Nationales et Départementales avaient fait obligation à l'Église d'y déposer toute ses archives, c'est pour cela que les Archives Diocésaines ne possèdent rien, mis à part de nombreuses monographies sur les anciens diocèses qui ont composé le notre (Digne, Sisteron, Riez, Senez et Glandèves. Il faut dans ce cas s'adresser aux dépôts publics d'archives. Nos archives couvrent donc les deux derniers siècles de l'histoire de notre diocèse.

III) LES QUATRE DIVISIONS PRINCIPALES

Si l'on excepte un important dépôt d'objets liturgiques et de piété ainsi que de très nombreux ouvrages religieux, stockés là de façon provisoire, on peut distinguer 4 divisions principales qui peuvent intéresser des chercheurs bien distincts

- **Les Actes de catholicité** (Baptêmes, Mariages et S2pultures ou BMS). Depuis 1790 l'Eglise a été dépossédée de l'Etat Civil, mais les prêtres ont eu l'obligation canonique de tenir les registres de Catholicité et ceci en 2 exemplaires, l'un pour le diocèse et l'autre pour la paroisse. Les exemplaires diocésains sont complets entre 1848 et 1941. La période 1790- 1847 semble définitivement manquante Pourquoi ? A signaler que les registres postérieurs à 1941 restent à l'évêché pour les besoins administratifs (actes de baptêmes par exemple)
- Beaucoup de paroisses ont déposé aux archives leurs registres anciens, ce qui permet de compléter les BMS pour la période 1790-1847 Certains curés ont même recopié des actes plus anciens Ils ont aussi souvent noté des événements importants de la vie de leurs paroisses Un inventaire complet de ces fonds paroissiaux est en cours d'élaboration et sera mis en ligne dès que possible
- **Les archives proprement dites** occupent plusieurs centaines de mètres linéaires Elles regroupent plusieurs types de fonds
 - **Les fonds de l'évêché** : il s'agit des documents qui concernent la vie et l'administration de notre diocèse, les dossiers et fons d'évêques, les séminaires, les services et mouvements, les affaires matérielles, les publications diocésaines....
 - **Les fonds des paroisses** : Ce sont des documents soit concernant les paroisses et provenant de l'évêché (correspondances, nominations...) soit provenant des paroisses elles mêmes (coutumiers, registres de Fabrique, cahiers des associations et confréries, bulletins paroissiaux, comptabilité,...). On y trouve aussi quelques monographies manuscrites sur des chapelles par exemple.
 - **Les fonds des prêtres** : il est composé de très nombreux dossiers, d'importance très variable, qui contiennent notamment de la correspondance ou des pièces administratives. Ces documents proviennent essentiellement de trois origines : un recensement effectué en 1840 où chaque prêtre du diocèse a du remplir un questionnaire détaillé, des dossiers administratifs inédits antérieurs à 1914, et provenant de l'évêché et enfin des dossiers plus récents concernant les prêtres aujourd'hui décédés. Une base de données élaborée à partir de ces sources contient déjà près de 800 noms. Elle sera mise en ligne dès que possible. Elle permet déjà de répondre aux demandes des chercheurs.
 - **des fonds complémentaires** sont aussi conservés
 - un fonds musical riche de nombreuses partitions originales, parfois composées localement, dont certaines ont été jouées depuis (groupe Plein Chant de Mr Desjasmins)
 - un fonds provençal très important avec de nombreux ouvrages en langue provençale
 - un fonds départemental avec de nombreux exemplaires des revues culturelles (les Annales de Haute Provence, Alpes de Lumière, Association pour la Sauvegarde du Patrimoine religieux) et de très nombreuses monographies sur nos villages ou les hommes célèbres du 04, sans oublier les ouvrages sur ou par les membres du clergé bas alpin.

Les archives diocésaines de Digne

La bibliothèque patrimoniale : on définit ainsi l'ensemble des ouvrages antérieurs à 1811 ainsi que les livres qui ont un intérêt particulier que ce soit par leur contenu ou leur valeur patrimoniale (antiphonaires, missels...-. On y trouve notamment :

- - La bibliothèque de Monseigneur de Miollis
- - de nombreux ouvrages d'origine diverse : dépôts de paroisses et dons de prêtres ou de particuliers
- - importante collection d'usuels (bréviaires, missels, lectionnaires, bibles...) et de livres de piété
- - ouvrages en latin et en grec (théologie, philosophie, dictionnaires..)

IV) LES RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Dans tous les cas il vous faut prendre contact avec J Olive au 06 088 09 30 93 ou par courriel à diocèsedigne.archives@orange.fr

On peut aussi écrire à l'Evêché de Digne (13 av Paul Martin –BP 67 – Digne les Bains Cedex) qui transmettra.

Enfin, les recherches sont gratuites mais une libre participation aux frais est la bienvenue (chèque à l'ordre de « association diocésaine de Digne)